

1. Conversion en flux des droits de réservation acquis en stock

1.1 Calcul du stock actuel issu de la garantie financière

Conformément à la définition des éléments de calcul, contenue dans la convention de référence, les valeurs obtenues sont les suivantes :

- Soit **DS1** le nombre de réservations en stock issu des conventions signées antérieurement avec le Réservataire*
- Soit **DU1** = nombre de réservations en droits uniques issu de la conversion de DS1.

Le fichier récapitulatif correspondant à l'inventaire est joint à la présente annexe.

* A défaut de convention signée, sont retenues les informations relatives aux prêts garantis (nombre de logements des opérations ; durée restante à courir pour les emprunts)

$$\text{DU1} = 1,50$$

1.2 Calcul Stock actuel issu d'un apport de terrain ou d'un financement

Conformément à la définition des éléments de calcul, contenue dans la convention de référence, les valeurs obtenues sont les suivantes :

- Soit **DU2** = nombre de réservations en droits uniques acquis au titre du présent paragraphe.

$$\text{DU2} = 0,00$$

1.3 Calcul du flux correspondant au stock actuel

Soit $\text{DU} = \text{DU1} + \text{DU2}$ = le nombre total de réservations en droits uniques issu de la conversion du stock.

$$\text{DU} = 1,50$$

Le flux annuel du Réservataire est réputé égal à la représentativité du droit de réservation sur le territoire concerné.

Le nombre total de logement appartenant au Bailleur sur la commune est de 8 au 31/12/2022.

Par conséquent : Flux réservataire = $1,50 / 8 * 100 = 18,75 \%$

En application des règles limitatives prévues dans la convention bilatérale, le flux réservataire retenu est de :

Flux réservataire retenu = 18,75 %

2. Prévision chiffrée du flux annuel Réservataire pour l'année N

Le taux de rotation observé en 2022 sur le territoire du Réservataire est de 12,50 % soit une prévision de départs pour 2023 de 1 unité.

Par conséquent, le nombre prévisionnel de droits de réservation dont pourra bénéficier la Commune est de :
 $18,75 \% \times 1 = 0,19$

Flux annuel réservataire prévisionnel converti en nombre = 1

3. Représentativité du flux annuel Réservataire

Ce calcul est fait chaque année, en date de valeur ramenée au 1^{er} janvier de l'année N considérée.

La représentativité du flux annuel communal est calculée à l'aune du flux annuel global des logements soumis à réservation par le Bailleur sur le département tel que décrit dans la charte partenariale.

Soit 1564 le nombre prévisionnel de logements du flux annuel global

Le flux annuel communal représente = $1 / 1564 = 0,06\%$ de ce flux.

à Chambéry, le

Le Réservataire

Le Bailleur
Fabrice HAINAUT
Directeur général - OPAC Savoie

